 Le 07/4/2022

OBJET : Article Magazines municipaux

Le SIGIDURS vous informe :

**Oui, tous les papiers se trient !**

Le papier se recycle entièrement et au moins 5 fois. Alors triez vos papiers, c’est un geste simple : TOUS vos papiers se trient et se recyclent. Où que vous soyez ! A la maison, dans la rue, au bureau****.****

A jeter dans la poubelle ou la borne à couvercle jaune

Tous les papiers de notre quotidien se trient et se recyclent. Les journaux, les magazines, les courriers publicitaires, les prospectus, les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale ou encore les blocs notes avec leurs agrafes. Alors n’hésitez plus, jetez-les dans la poubelle/borne de tri (couvercle jaune) et bien sûr en vrac (ne pas les mettre dans un sac ou ne pas les imbriquer avec d’autres déchets).

ATTENTION, quand vous recevez votre magazine dans un film plastique, pensez à le retirer de son emballage pour qu’il soit bien trié. D’ailleurs, ce film plastique se jette lui aussi dans la poubelle/borne de tri.

Enfin, les éventuels échantillons collés sur les pages sont à jeter dans la poubelle/borne à ordures ménagères (couvercle gris) dans un sac fermé.

Quelques chiffres

* 70% des papiers triés deviennent à nouveaux des papiers, journaux ou cahiers.
* 20% des papiers triés deviennent des emballages en carton.
* 10% des papiers triés sont transformés en d’autres produits, papiers d’hygiène ou produits d’isolation.

Y a-t-il des exceptions ?

Oui mais très peu et elles doivent être jetées dans la poubelle/borne à ordures ménagères dans un sac poubelle fermé.

Sont concernés :

* Les papiers qui ont été en contact avec des aliments ou qui ont été salis comme les serviettes en papier. Ce sont désormais des déchets.
* Le papier photo ou le papier peint dont les traitements (plastification, résistance à l’humidité, à la lumière) ont fortement changé la structure. Les rouleaux de papiers peints sont d’ailleurs à jeter en déchèterie.
* Les mouchoirs ou les couches, leurs propriétés absorbantes les rendent impropres au recyclage.